

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2014-010 du 06 Janvier 2014

L'an deux mil quatorze, le six janvier à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul DELEVOYE, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes O. CONSTANT – J. STORET – M. LACMENT – M. F. NAWROCKI -

MM. J. MAHIEU - E. REMY – Ph. GORGUET – G. CUVILLIER – J.M. PLESSIET – L. CORBEAU – J. LAUDE – X. LEROUX – F. MARCHIENNE – X. POUILLAUE – B. HIEZ – G. TRANNIN – D. DELEPLACE – D. PORET – J.P. POUTRAIN – M. POUILLAUE – J. DESCAMPS -

M. J. MAHIEU, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DENNE,

Mme M.F. NAWROCKI, absente et excusée, a été suppléée par M. Cl. FOURNET

M. B. HIEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. Ch. DESCAMPS

M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. Ph. SAUVAGE

M. M. POUILLAUE, absent et excusé, a été suppléé par M. J.P. LEBRET

**Objet : Office de Tourisme
Transfert des contrats en cours**

La séance ouverte, Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté les modifications apportées au fonctionnement de l'Office de Tourisme du Seuil de l'Artois et la constitution d'un Service Public Administratif pour gérer l'Office de Tourisme dans le cadre d'une régie autonome.

Monsieur le Président précise qu'il est nécessaire d'approuver le transfert des différents contrats qui avaient été souscrits par l'Association qui gérait l'Office de Tourisme pour permettre la poursuite du fonctionnement de la structure.

Il s'agit notamment du bail commercial pour l'occupation des locaux situés Place Faidherbe ainsi que des différents contrats passés avec les différents prestataires et partenaires de l'Association.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'accepter le transfert de ces contrats à la collectivité et d'honorer les contrats jusqu'à leur terme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décidé, à l'unanimité :

- d'approuver cette proposition,
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer les avenants de transfert des différents contrats,
 - de prévoir les crédits nécessaires dans le cadre du budget annexe de la régie autonome
- « Office de Tourisme du Sud Artois ».

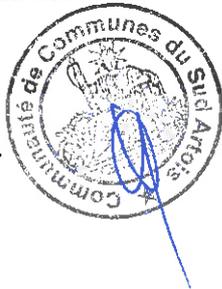
Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 06 Janvier 2014 et transmission en Préfecture le 06 Janvier 2014.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 06 Janvier 2014 et transmission
en Préfecture le 06 Janvier 2014

Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE.



Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE.

